CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE A
Si SAL 4-11 alors rému apprentis exas.
Exonération en M si 2 contitions M-L remplies: — plusieurs apprents de l'entreprise — l'érnunération M-1 servant à la base de calcul 4 à 6 smic mensuels.
Déclaration mensuelle en OSN) - Part principale (0,59%) - exonération de la part principale. - Déclaration de la déduction à la part principale CTP 994
Déclaration annuelle en DSN - Solde de le taxe en DSN d'auril pour chaque établissement - déduction du solde de la taxe.